

Circulaire N°2021 - 33

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
Bureau n° 17.77
Affaire suivie par :
Mariane TANZI
☎ : 01 71 14 28 11
Courriel : ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr

Conseillères pédagogiques Départementales
en Education physique et sportive
Bureau n° 22.30
Dorine MEUNIER et Nicole CHEDOTAL
Courriel : ce.cpdeps92@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
A	92	CROUS
	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
A	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.
Annexe p.
Total p.

Nanterre, le 18/10/2021

La directrice académique des services de
l'Éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'Education nationale
des Hauts-de-Seine

à
Mesdames et messieurs les conseillers
pédagogiques de circonscription en charge
du dossier de l'éducation physique et
sportive,
Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles,
Mesdames et messieurs les enseignants
des écoles du 1^{er} degré

S/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : mise en œuvre du label « Génération 2024 » par le comité de pilotage départemental des Hauts-de-Seine, campagne de labellisation de « Génération 2024 ».

Dans la perspective de Paris 2024 et dans la continuité de l'année de l'Olympisme, le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques (JOP 2024), validé par le conseil des ministres le 22 mars 2017, a acté la création d'un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires.

L'enjeu est de développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique sportive des jeunes.

Cette labellisation s'inscrit pour les écoles dans le projet d'école et pour les collèges et lycées dans le projet d'établissement, intégrant les valeurs de la République et les principes d'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'écocitoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Afin d'être labellisés, les établissements devront répondre à plusieurs objectifs.

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Adapter les parcours des sportifs de haut-niveau.
- Mettre à disposition les équipements sportifs des établissements.

Dans le département, un comité de pilotage départemental Génération 2024 a été créé en septembre 2019.

Ce COPIL est la déclinaison du COPIL académique Génération 2024. Il a

vocation à accompagner et développer les établissements labélisés ainsi qu'à insuffler une dynamique sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

Depuis septembre 2019, huit COPIL départementaux se sont déroulés.

Quatre groupes de travail ont également été constitués :

- communication ;
- valeurs de la République ;
- persévérance scolaire ;
- évènementiel.

Depuis 2018, dans le département des Hauts-de-Seine, 85 établissements ont été labélisés dans 27 communes : 40 écoles, 35 collèges, 8 lycées et 1 EREA et l'institut baguer (cf. liste des établissements labélisés des Hauts-de-Seine).

La labellisation de ces établissements est accordée pour une durée minimum de trois ans avec une reconduction possible jusqu'en 2024.

Comme pour toute labellisation, les équipes éducatives veilleront à prévoir une évaluation du dispositif mis en place.

Un autre label a été lancé par Paris 2024 en juin 2019, il se nomme « *Terre de jeux* ». Il s'adresse à toutes les collectivités territoriales et aux structures du mouvement sportif. Pensé en étroite concertation avec les acteurs locaux, ce label va permettre à chacun de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs :

- la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- l'héritage, pour changer le quotidien des français grâce au sport ;
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Dans le département des Hauts-de-Seine, 30 collectivités territoriales ont obtenu ce label. Les établissements scolaires et les collectivités territoriales labélisés peuvent se mettre en relation afin de construire ensemble des projets autour de l'Olympisme.

L'année scolaire sera rythmée par trois temps forts, qui permettront aux établissements labélisés de participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques :

- la journée nationale du sport scolaire (JNSS) le 22 septembre 2021 ;
- la semaine olympique et paralympique du 24 au 29 janvier 2022 ;
- la journée olympique du 23 juin 2022.

La thématique pour les événements de l'année scolaire 2021-2022 est « le sport pour l'environnement et le climat ».

Afin d'accompagner le label, une plateforme éducation Paris 2024 a été créée

afin de diffuser les actions et ressources : <https://generation.paris2024.org/>

Vous pourrez également trouver sur le site de la DSDEN92 dans l'onglet « Génération 2024 » des ressources pédagogiques pour la classe et pour la pratique sportive avec la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que l'agenda des événements liés à cette thématique.

3/3

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid148752/generation-2024.html>

Je vous remercie de votre engagement au service de l'apprentissage des activités physiques, sportives et des valeurs de l'Olympisme pour les élèves alto-séquanais.

Dominique FIS